

Procès-verbal de la séance du Comité des directions de services du Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs, tenue à son siège social situé au 55, rue Court, Granby, lundi 24 août 2020.

À la suite de l'adoption de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire* effective au 8 février 2020 et en vertu de l'article 299 de cette même loi, le directeur général, Monsieur Eric Racine assume les fonctions que la loi attribuait au conseil des commissaires et aux commissaires du 9 février 2020 au 15 octobre 2020.

Sont présents, Mesdames et Messieurs:

Eric Racine	Directeur général
Carl Morissette	Directeur général adjoint
Lynda Bonneau	Directrice générale adjointe et directrice intérimaire des Services éducatifs
Katherine Plante	Secrétaire générale
Mario Beauvais	Directeur, service des ressources matérielles - projets
François Bergeron	Directeur, service des ressources matérielles - opérations
Anick Hétu	Directrice, affaires corporatives et Directrice intérimaire, service des ressources humaines
Nathalie Paré	Directrice, service des ressources financières
François St-Amand	Directeur, technologies de l'information

Est absente:

Véronique Barbeau	Direction-conseil
-------------------	-------------------

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Eric Racine, directeur général, ouvre la rencontre à 10 h 05.

PT2021-016

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est présenté au comité.

Monsieur Eric Racine, directeur général, adopte l'ordre du jour.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

PT2021-017

3.1 RENCONTRE DU COMITÉ DES DIRECTIONS DE SERVICES DU 18 AOÛT 2020

Monsieur Eric Racine, directeur général, adopte le procès-verbal de la rencontre du 18 août 2020 tel que présenté.

3.2 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Aucun suivi.

4. POINTS DE DÉCISIONS

PT2021-018

4.1 AMENDEMENT À LA RÉOLUTION PT2021-014 - SERVICE DE MESSAGERIE ET COURRIER

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de loi – *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* effective au 8 février 2020 ;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de l'article 298 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* stipulant la fin du mandat des commissaires ;

CONSIDÉRANT l'article 299 de cette même loi qui mandate le Directeur général d'une commission scolaire francophone à assumer les fonctions que la loi attribuait au conseil des commissaires et aux commissaires du 9 février 2020 au 15 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret 522-2020 qui modifie l'article 317 la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* qui prolonge le mandat du Directeur général d'une commission scolaire francophone à assumer ces mêmes fonctions, et ce, jusqu'au 15 octobre 2020, soit à l'entrée en fonction des membres du Conseil d'administration ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 298 de ladite loi qui prévoit que le directeur général peut consulter le comité-conseil ;

CONSIDÉRANT les discussions tenues lors de la rencontre du comité des directions de services le 24 août 2020 ;

CONSIDÉRANT le besoin du CSSVDC concernant l'échange de courrier et de colis dans tous ces établissements ;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public 201600003 fondé sur une adjudication selon le prix le plus bas conformément aux règles de la *Loi sur les contrats des organismes publics* et des règlements en découlant sur les contrats de service ;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public fait, l'ouverture des soumissions et l'analyse de ces dernières par le service des ressources matérielles ;

CONSIDÉRANT le besoin de modifier la date de fin du contrat actuel inscrit dans la résolution #PT2021-014 ;

CONSIDÉRANT le contrat actuel se terminant le 30 août 2020 plutôt que le 31 août 2020 initialement prévu ;

Il est donc résolu le 24 août 2020, par le directeur général

D'ABROGER la résolution # PT2021-014 ;

D'OCTROYER le contrat de services de messagerie et courrier à l'entreprise 9104-9833 Québec inc. La « Livraison Indépendante » des Cantons de l'est, situé à Granby, pour une durée totale de trois (3) ans, soit une année ferme et deux (2) options de 1 année additionnelle, pour un montant total de 168 945 \$ avant taxes, soit un montant de 56 315 \$ par année.

Monsieur Eric Racine, directeur général adopte la résolution.

PT2021-019

4.2 **SERVICE DE TRANSPORT POUR LES PROGRAMMES DE CONCENTRATION SPORT – ÉCOLE MASSEY-VANIER**

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de loi – *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires effective au 8 février 2020* ;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de l'article 298 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* stipulant la fin du mandat des commissaires ;

CONSIDÉRANT l'article 299 de cette même loi qui mandate le Directeur général d'une commission scolaire francophone à assumer les fonctions que la loi attribuait au conseil des commissaires et aux commissaires du 9 février 2020 au 15 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret 522-2020 qui modifie l'article 317 la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* qui prolonge le mandat du Directeur général d'une commission scolaire francophone à assumer ces mêmes fonctions, et ce, jusqu'au 15 octobre 2020, soit à l'entrée en fonction des membres du Conseil d'administration ;

